

L'ASSOCIATION DES SALARIÉS AGRICOLES DE L'EURE
VOUS PRÉSENTE SON BULLETIN D'INFORMATION :

LES ENFANTS DE LA TERRE EUROISE

Actualités | Informations | Formations

ÉDITION OCTOBRE 2023



Source photo : SIA 2023

Sommaire

- Édito	P2
- Activités passées	P3
- L'assemblée générale 2023 de l'ASAVPA Section Seniors	
- Activités à venir	P4
- Allocation de rentrée scolaire (ARS)	
- La réforme des retraites	P5
- La revalorisation du SMIC	
- Témoignage	P6
- Inscriptions et renseignements	

Nos coordonnées

ASAVPA de L'Eure

9 Rue de la petite cité
27000 ÉVREUX

07 81 27 45 04
asavpa27@gmail.com

Retrouvez toute l'actualité de votre association sur notre site internet :

www.asavpa27.com

Et notre page Facebook :

www.facebook.com/Asavpa27



Édito



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Bonjour à tous,

Ce n'est pas avec gaieté de coeur que je réalise cet éditorial. Depuis plusieurs dizaines d'années, anciennement ASAVPA et maintenant ASA, notre association a un partenariat avec les Chambres d'Agriculture.

Voilà maintenant six ans que l'on nous a demandé de regrouper nos départements suite à la Régionalisation. L'ASA étant bonne élève, effectue donc le regroupement des cinq départements Normands. Nous avons trois salariés, des animatrices, qui travaillent au sein des départements pour assurer l'animation et l'administration. Une de ces animatrices a été recruté suite à la Régionalisation dans les département du Calvados et de la Manche.

Au sein de ces cinq départements Normands, avant la Régionalisation, nous recevions environ 79 000 €. Suite à la Régionalisation, notre subvention a énormément baissé pour atteindre la somme de 50 000 €. La CRAN nous expliquant qu'il y avait des restrictions budgétaires. Cela nous l'avions admis et compris, nous nous sommes comme on pourrait le dire « serrée la ceinture », mais notre travail et notre partenariat n'a pas baissé. Nos actions sont toujours menées à leur terme, ainsi que les animations et activités.

Il faut savoir que, pour nous, régionaliser a représentait une charge supplémentaire pour :

- Réunir le nouveau bureau Régional ;
- Les déplacements (à Caen ou à Lisieux, pour certains cela fait de la distance et du temps) ;
- L'organisation, car nous ne sommes que des bénévoles ;
- Les coûts supplémentaires de déplacements ;
- La gestion d'une nouvelle organisation.

Pour l'année 2023, on annonce que la subvention et le partenariat sont réduits à la somme de 25 000 € en nous mettant en avant que les subventions des Chambres d'Agriculture ont été réduites par l'État. On nous également explique que la ligne des 50 000 €, sur le budget chambre, alloué aux salariés Normands n'était pas bien vu de certains élus. **Pour information, cela effectue une réduction des subventions de 68% et cela n'est pas tenable.** Ayant trois salariés à rémunérer dans les départements, le point de non-retour de l'association va donc arriver, et nous ne pourrons pas tenir longtemps, car avec ces réductions drastiques de subventions cela met en péril la pérennité de l'association, qui pour certains départements, existe depuis 1962.

Nous espérons que cette décision de réduction n'est pas définitive pour la survie de l'Association des Salariés Agricoles de Normandie.



J'espère que ce bulletin vous plaira !

Prenez bien soin de vous.

Bien amicalement,

Patrick Poulet,

Président de l'Association des Salariés Agricoles de Normandie.

L'assemblée générale 2023 de l'ASAVPA Section Seniors

Le mardi 20 juin 2023 a eu lieu l'assemblée générale pour la Section Seniors de notre association ! Cette rencontre a eu lieu à la salle du Carrefour Rural situé Rue de Verdun au Neubourg.

Au programme de cette assemblée, le bilan a été discuté et approuvé, suivi d'un appel aux candidatures afin de compléter le conseil d'administration.

L'assemblée s'est poursuivie lors d'un repas avec les personnes ayant répondu présentes et conclu sur une visite du musée des charrons et forgerons, situé au Neubourg, dans les anciens locaux de l'entreprise Bonnel.

La société Bonnel, fondée en 1875, est une entreprise familiale qui a pour activité la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels agricoles pour le travail du sol et du transport.

Ce musée, inauguré en 1991, expose une collection de charrue ancienne et une forge encore en fonctionnement. En ce lieu repose l'histoire de la charrue remontant de l'antiquité à aujourd'hui, en montrant l'importance du métier de forgeron dans toute sa dimension afin de concevoir et fabriquer des charrues adaptées à tout terrain. Autant dire qu'il fallait connaître l'agriculture autant que la mécanique !



Activités passées

Notre traditionnel concours de pêche

Cette année encore, le dimanche 23 avril 2023, a eu lieu notre traditionnel concours de pêche et il a eu beaucoup de succès ! Malgré la pluie une trentaine de personnes ont participé au concours autour de la Mare Communale de Manthelon !



Le voyage d'études du mois de mai 2023



C'est dans le Loiret que nos adhérents ont été en voyages d'études, du 17 au 21 mai 2023.

L'occasion pour eux de se promener sur le célèbre Pont-Canal de Briare, visiter châteaux et musées, ainsi que des exploitations agricoles telles que, « Les chèvres de la Safferie » ; « Sologne Atruches » ; visites de vignobles et bien d'autres... !

Ces visites nous permettent d'entrer en contact et échanger avec les différents salariés, de ce département. Nous les avons rencontré et ils nous ont expliqué leurs portes et conditions de travail. Un voyage riche en découvertes culturelles !

La soirée d'été « L'ASAVPA fait son cochon ! »

C'est à Orvaux (27190) que notre association a organisé sa soirée d'été le samedi 24 juin 2023 ! Ouverte à tout public, les participants étaient conviés à 19h30.

Au menu de cette soirée était prévu : un apéritif, le fameux cochon grillé et ses salades composées, puis le dessert accompagné d'un café !



Ces soirées conviviales nous permettent de rencontrer et d'échanger avec de nouveaux salariés, afin de leur présenter le travail réalisé, au sein de l'association, par le conseil d'administration et l'animatrice. Ces échanges permettent d'obtenir de nouvelles adhésions.

Activités passées

La visite du SPACE 2023



Comme chaque année, l'association des salariés agricoles a organisé une sortie au SPACE, le **jeudi 14 septembre 2023**, au Parc des Expositions de Rennes.

Cette année, nous étions accompagnés par une dizaine de salariés agricoles, lors de ce **rendez-vous incontournable des nouveautés et innovations agricoles** ! L'occasion d'échanger avec des entreprises et exploitants venus exposer leur travail.

Activités à venir

La soirée d'hiver de l'association

L'ASAVPA organisera une soirée le **samedi 18 novembre 2023**, à 19h30, à la salle d'Orvaux.

Au menu sera prévu :

- Un apéritif compris dans le menu ;
- Une entrée composée d'avocats et crevettes ;
- Un plat : Couscous ;
- Une assiette de salade et fromages ;
- Un dessert.

Une participation sera demandée aux personnes souhaitant participer. Les tarifs sont les suivants : 25 € pour les adultes et 12 € pour les enfants (de 7 à 12 ans).

Nous vous attendons nombreux pour cette soirée chaleureuse et conviviale !

La sortie au Salon International de l'Agriculture #SIA2024



La prochaine édition du SIA se tiendra du 24 février au 3 mars 2024 au Parc des Expositions, Porte de Versailles.

À l'occasion, l'association organisera une sortie le **samedi 2 mars 2024**. Nous vous tiendrons informés concernant les modalités d'inscriptions, ainsi que pour l'organisation.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS)



Cette allocation vous aide à financer les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire de vos enfants âgés de 6 à 18 ans.

Si vous avez un enfant de 16 ans ou plus, vous devez effectuer une déclaration de situation auprès de votre MSA pour recevoir l'ARS.

Cette démarche peut être réalisée dès maintenant depuis « Mon espace privé ».

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'ARS et connaître, le cas échéant, son montant, vous pouvez effectuer une simulation sur le site :

<https://hautenormandie.msa.fr/lfp/web/msa-haute-normandie/famille/allocation-rentree-scolaire>

Si vous bénéficiez déjà de prestations auprès de la MSA, l'allocation sera versée automatiquement pour vos enfants âgés de 6 à 15 ans. Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2006 inclus, vous devez déclarer à votre MSA que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée.

Cette démarche s'effectue directement en ligne dans « Mon espace privé ».

Le montant et la date de paiement de l'allocation de rentrée scolaire dépend de l'âge de votre enfant.

Source infos : <https://hautenormandie.msa.fr/lfp/famille/allocation-rentree-scolaire>

La réforme des retraites : Ce qui change au 1er septembre 2023

La réforme des retraites prévoit une revalorisation pérenne du montant de la retraite minimale (85% du SMIC) à partir du 1er septembre 2023 pour ceux qui ont une carrière complète.

La retraite augmentera, au maximum, de 100 € brut par mois pour les personnes ayant une carrière complète au SMIC. Que ce soit pour les retraités avant le 1er septembre ou pour les retraites prenant effet à compter du 1er septembre, la revalorisation sera automatique et vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

Si vous êtes exploitant agricole, vous êtes concerné par les mesures de la revalorisation de la retraite minimale pour une carrière complète, ainsi que du nouveau dispositif d'assurance vieillesse des aidants (AVA). La réforme supprime ainsi la justification d'une durée de cotisations minimum pour bénéficier de points gratuits dans le cadre de la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

L'évolution des règles de la retraite progressive et du cumul emploi-retraite :

La retraite progressive permet de travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa retraite et en continuant à cotiser. Le droit à la retraite progressive sera possible à partir de 62 ans pour les générations nées à compter du 1er janvier 1968.



Le service « Mon estimation retraite » vous permet de simuler votre retraite, à partir des données connues des régimes de retraite, dont la MSA.

Pour toutes questions, sur la réforme, une ligne téléphonique dédiée est accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 15h45, au 03 20 16 56 66 (prix d'un appel local).

Source : <https://www.msa.fr/lfp/retraite/informations>

La revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)



Au 1er mai 2023, le SMIC va atteindre 1 747,20 € bruts par mois, soit 1 383,08 € nets pour 35 heures hebdomadaires. Il s'agit d'une hausse de 2,22 %, comme le précise un arrêté paru au Journal officiel le 27 avril 2023.

Chaque année, le salaire minimum interprofessionnel de croissance fait l'objet d'une revalorisation annuelle par décret au 1er janvier, qui tient compte de l'évolution de l'inflation constatée pour les 20 % de ménages ayant les plus faibles revenus.

Par ailleurs, chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation est automatiquement suivi d'un relèvement du SMIC dans les mêmes proportions.

Cela représente un gain mensuel de 30 € pour l'ensemble des salariés concernés.

Au 1er janvier 2023, le SMIC avait augmenté de 1,81 % en application de la revalorisation légale annuelle. Depuis le 1er janvier, il s'établissait à 1 709,28 € bruts mensuels, soit 1 353,07 € nets (montant horaire brut de 11,27 €).

Les nouveaux montants au 1er mai 2023 :

- SMIC net : 1 383,08 €,
- SMIC brut : 1 747,20 €,
- SMIC horaire net : 9,11 €,
- SMIC horaire brut : 11,52 €.

Source infos : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16528
Source photos : www.leparisien.fr/economie/

Inscriptions et renseignements



« Vous souhaitez plus de détails sur les événements proposés ? »

« Vous souhaitez vous inscrire et rejoindre notre association ? »

Depuis le début de l'année 2023, nous comptons un nombre de 65 adhésions ! Il faut savoir que lorsque vous adhérez, vous continuez à soutenir l'association dans ses différentes missions.

Grace à l'adhésion, vous pourrez participer à nos sorties, visites, soirées, toutes activités que l'on peut proposer !

Vous pourrez, également, bénéficier d'un tarif préférentiel sur le journal « L'Eure Agricole », mais aussi sur les tickets de cinéma :

- Cinéma Gaumont Pathé à Évreux ;
- Cinéma « Le Viking » au Neubourg.

N'oubliez pas d'en parler autour de vous, lorsque vous êtes adhérents, vous avez la possibilité de parrainer des personnes intéressées pour devenir adhérents, et obtenir un chèque fidélité d'une valeur de 5 € par parrainage.

Contactez-nous !

Par mail :
asavpa27@gmail.com

Ou par téléphone :
07 81 27 45 04

N'hésitez pas à aller aussi sur notre site internet : www.asavpa27.com/adhesion-en-ligne

Témoignage d'une reconversion professionnelle dans le secteur horticole

L'animatrice de l'ASAVPA a rencontré Shirley : Diplômée d'État en tant qu'Auxiliaire de Puériculture, ayant exercé ce métier pendant 8 ans. À ce jour, elle occupe le poste d'ouvrière en production horticole au CFPPA d'Évreux.

Comme bon nombre de personnes, lors de l'arrivée de la crise sanitaire, Shirley a remis en question son avenir professionnel, en souhaitant se réorienter dans le secteur agricole.

Shirley souhaitait trouver une profession pouvant correspondre à ses hobbies, afin d'en apprendre plus sur la botanique, multiplication végétale et entretien des plantes.

Ce qui l'a attiré, c'est le fait que les journées ne se ressemblent pas, pour éviter une routine professionnelle : « C'est un métier valorisant, dans le sens où si une plante va bien c'est grâce à nous. Ici on fait du semis et de la bouture jusqu'à la vente : quand on voit des clients revenir vers nous avec des photos de végétaux et de bons avis, nous sommes ravis et cela valorise le travail fourni. ».

La description du centre de formation Horti Pôle : « Au CFPPA, nous avons un espace de travail assez grand et varié, où nous travaillons tout en encadrant les élèves qui deviendront de futurs paysagistes et horticulteurs. Il est important qu'ils comprennent les étapes de la production florale avant l'installation chez les particuliers et professionnels. Le centre fait passer le CACES pour la conduite de petits engins de chantiers, ce qui peut être un plus. Au centre, nous avons différents tunnels de production de plantes vivaces et arbustes, ainsi que de la petite production de légumes. Nous possédons également un potager pour que les élèves s'entraînent au maraîchage et production de légumes variés, ainsi qu'une serre de production chauffée ou non. ».

« Je suis fière d'avoir changé de vie et de profession, jamais je n'aurais pu imaginer habiter un jour à Évreux, sans permis en plus, et en travaillant de l'horticulture. Je souhaiterais évoluer dans ce domaine afin de penser à une future installation.

En attendant je souhaite évoluer pour perfectionner mes pratiques professionnelles. Je souhaite rassurer le public sur le fait que c'est un secteur accessible à tout le monde, que l'on arrive à s'adapter lorsque l'on exerce un métier avec passion. ».

